FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bougie SALEM — GRIMOIRE DES SORTILÈGES

IDENTIFICATION	DONNÉES
Nom commercial	Bougie artisanale Salem – Grimoire des Sortilèges
Référence documentaire	CA-FDS-BOU-SALEM-GRIMOIRE · Version 1.0
Date d'émission	09 novembre 2026
Responsable de la fiche	Candles Adventure · 15 Nantiveul · 35510 Cesson-Sévigné · France
Contact	07 69 25 39 06 · candlesadventure@gmail.com
UFI	Non requis pour le mélange fini selon la classification retenue

SYNTHÈSE RÉGLEMENTAIRE

Classification CLP de la bougie finie	Éléments d'étiquetage
Aquatic Chronic 3, H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aucun pictogramme ni mention d'avertissement.	H412 et EUH208 — contient un composant parfumant sensibilisant (voir rubrique 2). Peut produire une réaction allergique.

Cette fiche concerne la bougie finie, non le parfum concentré. Les dosages et les fournisseurs commerciaux restent confidentiels ; seules les substances dangereuses pertinentes et des plages de concentration figurent en rubrique 3.

Référentiel : REACH (CE 1907/2006), annexe II modifiée par (UE) 2020/878 ; CLP (CE 1272/2008) et modifications applicables.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Salem – Grimoire des Sortilèges. Mélange solide : bougie parfumée en récipient. Aucun UFI n'est requis au titre de la classification actuelle pour les dangers physiques ou pour la santé.

1.2 Utilisations identifiées et déconseillées

Bougie parfumée destinée au grand public. Ne pas ingérer, appliquer sur la peau ou utiliser en dehors des conditions d'emploi indiquées.

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la FDS

Candles Adventure · 15 Nantiveul · 35510 Cesson-Sévigné · France.
Téléphone : 07 69 25 39 06 · Courriel : candlesadventure@gmail.com.

1.4 Numéro d’appel d’urgence

France : ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59 (orientation vers un centre antipoison). Urgence vitale : 15 ou 112.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et la méthode de sommation des composants aquatiques à la concentration massique réellement incorporée, la bougie finie relève de la classe Aquatic Chronic 3, H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aucune classification pour les dangers physiques ni pour les dangers pour la santé n’est retenue selon les données disponibles. Cette classification concerne la bougie finie et ne reprend pas celles du parfum concentré.

2.2 Éléments d’étiquetage

Pictogramme CLP : aucun. Mention d’avertissement : aucune.
H412 — Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 — Contient 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence : P101 (en cas de consultation d’un médecin, garder à disposition le récipient ou l’étiquette), P102 (tenir hors de portée des enfants), P273 (éviter le rejet dans l’environnement), P501 (éliminer le contenu/récipient conformément aux dispositions locales).

2.3 Autres dangers

Risque lié à l’emploi d’une flamme : brûlures au contact de la cire chaude et du verre, risque d’incendie en cas d’utilisation inadaptée. D’après les données fournisseurs, aucun constituant identifié PBT/vPvB ou perturbateur endocrinien au seuil réglementaire d’information.

RUBRIQUE 3 — Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Matrice cireuse végétale, composition parfumante et auxiliaire non classé. Les plages ci-dessous concernent les substances dangereuses à communiquer ; elles ne correspondent pas à une recette de fabrication.

Substance dangereuse / identifiant	Teneur dans le mélange fini	Classification de la substance pure
Benzoate de benzyle (benzyl benzoate) **CAS 120-51-4 · CE 204-402-9**	2,2 – < 2,5 %	Acute Tox. 4, H302 ; Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 2, H411
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one **CAS 54464-57-2 · CE 259-174-3**	0,70 – < 0,80 %	Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens. 1B, H317 ; Aquatic Chronic 1, H410
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran **CAS 1222-05-5 · CE 214-946-9**	0,45 – < 0,55 %	Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 1, H410
Vanilline **CAS 121-33-5 · CE 204-465-2**	0,45 – < 0,55 %	Eye Irrit. 2, H319
Éthylvanilline (3-ethoxy-4-hydroxybenzaldéhyde) **CAS 121-32-4 · CE 204-464-7**	0,20 – < 0,30 %	Eye Irrit. 2, H319
Résines hydrogénées, esters méthyliques **CAS 8050-15-5 · CE 232-476-2**	0,10 – < 0,15 %	Aquatic Chronic 3, H412

Ces plages de concentrations, arrondies, ne décrivent pas la formule de fabrication. Les substances sensibilisantes présentes sous les seuils de communication restent prises en compte dans le calcul. Les classifications H des composants ne s’appliquent pas individuellement à la bougie finie.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation : sortir à l'air frais en cas de gêne liée aux fumées ; consulter si symptômes persistants.
Contact peau : laver à l'eau et au savon. Pour une brûlure par cire chaude, refroidir sous eau courante sans arracher la cire adhérente ; consulter en cas de brûlure importante.
Contact yeux : rincer doucement à l'eau durant plusieurs minutes ; consulter si irritation persistante.
Ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir ; contacter un centre antipoison ou un médecin si nécessaire.

4.2 Symptômes et effets principaux

Possible réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées aux constituants parfumants. Brûlures thermiques possibles au contact de la cire liquide ou du récipient chaud.

4.3 Soins médicaux immédiats

Traitement symptomatique. Consulter sans délai en cas de brûlure importante, ingestion significative ou réaction inhabituelle.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO_2) ou eau pulvérisée selon le foyer. Éviter le jet d'eau puissant sur la cire liquide ou en combustion.

5.2 Dangers particuliers

En cas d'incendie, dégagement possible de fumées, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et produits organiques de décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement adapté lors d'un incendie important. Éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles

Écarter les sources d'ignition. Éviter tout contact avec la cire chaude et les éclats de verre. Ventiler si nécessaire.

6.2 Protection de l'environnement

Éviter les rejets de cire et de résidus parfumés dans les canalisations, sols ou eaux naturelles.

6.3 Confinement et nettoyage

Laisser refroidir et durcir la cire, puis ramasser mécaniquement ; placer les résidus dans un récipient approprié.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

Poser sur une surface stable, plane et résistante à la chaleur, à distance des courants d'air et de matériaux combustibles. Ne jamais laisser brûler sans surveillance. Tenir éloigné des enfants et des animaux.

7.2 Conditions de stockage

Stocker au sec, à température ambiante, à l'abri de la chaleur et du soleil direct. Éviter les chocs du verre. Conserver hors de portée des enfants.

7.3 Utilisation finale particulière

Bougie parfumée en récipient, conforme à l'usage défini en rubrique 1.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l’exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune limite d’exposition professionnelle spécifique au mélange fini n’est connue. Pendant la production, respecter les recommandations des FDS de matières premières.

8.2 Contrôles de l’exposition

Usage normal : ventilation usuelle d’une pièce. Pas d’équipement de protection chimique requis pour le consommateur. Pendant la fabrication ou le nettoyage de cire chaude : protection thermique et oculaire selon les opérations.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations essentielles

État : solide, cire parfumée en récipient ; couleur : variable selon lot ; odeur : orientale, balsamique, vanillée et cuirée. pH : non applicable. Solubilité dans l’eau : insoluble / très faible. Point de fusion : donnée spécifique au mélange fini non mesurée. Point éclair : non déterminé sur le produit solide. Point d’ébullition, pression de vapeur, viscosité : non applicables ou non déterminés.

9.2 Autres informations

Le produit peut se liquéfier et devenir brûlant au voisinage de la mèche allumée. Aucune donnée d’essai spécifique du mélange fini pour l’auto-inflammation ou les propriétés explosives.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactivité particulière connue dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante dans les conditions recommandées.

10.3 Réactions dangereuses possibles

Aucune connue dans les conditions normales d’emploi. Le chauffage excessif et la flamme présentent les risques usuels des bougies.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive, exposition prolongée au soleil, source d’ignition non contrôlée et proximité d’objets inflammables.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants puissants ; matériaux combustibles à proximité d’une flamme nue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumées, oxydes de carbone et composés organiques en cas de combustion incomplète ou incendie.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger CLP

Selon la méthode de calcul et les concentrations effectives, le mélange fini n’est pas classé pour la toxicité aiguë, l’irritation cutanée ou oculaire, la sensibilisation cutanée, la mutagénicité, la cancérogénicité, la toxicité pour la reproduction, la toxicité spécifique pour certains organes ou le danger par aspiration. La mention EUH208 avertit néanmoins du risque de réaction allergique chez les personnes sensibilisées au composant indiqué.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée d’essai de toxicologie du mélange fini. La chaleur de la cire et du contenant peut provoquer des brûlures physiques. Aucune propriété perturbatrice endocrinienne identifiée par les données fournisseur disponibles aux seuils de communication.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le mélange fini est classé Aquatic Chronic 3 (H412) par la méthode de sommation CLP. Il contient des composants à toxicité aquatique chronique 1 et 2 ; éviter tout rejet dans les égouts, cours d’eau ou sols.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune étude spécifique disponible pour le mélange fini.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé pour le mélange fini.

12.4 Mobilité dans le sol

La matrice solide est très peu soluble dans l’eau ; mobilité du mélange fini non déterminée.

12.5 Résultats des évaluations PBT/vPvB

Aucune substance identifiée comme PBT ou vPvB au seuil réglementaire de communication, selon les données disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée montrant la présence de constituants avec ces propriétés au seuil applicable dans le mélange fini.

12.7 Autres effets néfastes

Ne pas disperser la cire parfumée dans les cours d’eau, la nature ou les réseaux d’assainissement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l’élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas verser la cire fondue dans un évier. Éliminer les restes de cire et le conditionnement selon les consignes locales de tri et les filières autorisées ; ne recycler le verre qu’après retrait des résidus selon les consignes locales.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d’identification

Non attribué selon les critères habituels ADR/RID, IMDG et IATA.

14.2 Désignation officielle de transport

Non soumis à une désignation de marchandise dangereuse dans les conditions normales de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d’emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l’environnement

H412 au titre du CLP ; cette classification ne rend pas, à elle seule, le produit dangereux pour le transport selon ADR, IMDG ou IATA dans les conditions de transport prévues.

14.6 Précautions particulières

Éviter la casse du contenant, le chauffage excessif et l’exposition prolongée au soleil.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI

Non applicable au produit conditionné en bougie.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières

Fiche préparée sur la base du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et de son annexe II modifiée par (UE) 2020/878, ainsi que du règlement (CE) 1272/2008 (CLP). Aucune notification UFI requise selon la classification retenue (H412 : danger environnemental uniquement). Les avertissements généraux de sécurité d’utilisation des bougies restent applicables.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique spécifique du mélange fini n’a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Références et méthode

FDS de la composition parfumante, version 11 du 30/01/2025 ; informations réglementaires et classification UFI de la fragrance mises à jour par son fabricant le 26/06/2026 ; données techniques de matières premières. Classification par méthode de sommation conformément au CLP. La version intégrale 12 du parfum, annoncée par le fabricant en 2026, devra faire l’objet d’une vérification documentaire complémentaire si la formule de fragrance évolue. La formule de fabrication n’est pas divulguée.

Mentions de danger des composants (rubrique 3)

H302 : Nocif en cas d’ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avertissement de lecture

Les mentions H associées aux composants purs décrivent leur danger intrinsèque. La classification de la bougie finie, H412, figure à la rubrique 2. La présente fiche doit être révisée en cas de modification de la composition parfumante, de la formule de la bougie ou des informations réglementaires des matières premières.

Historique des versions

Version 1.0 — 09/11/2026 : création de la fiche Candles Adventure pour Salem – Grimoire des Sortilèges, à partir des données documentaires disponibles.